

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 22 MAI 2023**

**D.CN.2023-97**

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR PROJETS D'ACTION(S)  
INTERNATIONALE(S)**

Rapporteur : Jean-François DEGENNE

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **26 MAI 2023**

Délibération publiée le 30 mai 2023

Le vingt deux mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quinze mai deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

**PRÉSENTS :**

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

AVET LE VEUF Elodie (pouvoir à DELÉAN Thierry), BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), CECCHINEL Lola (pouvoir à SERRATE Bénédicte), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), GRANGE Antoine (pouvoir à LEPAN Claire), KRIVOBOK Nicolas (pouvoir à TOÉ Jean-Louis), LEPAGE Sophie (pouvoir à COHEN Guillaume), PESSEY Tony (pouvoir à RIGAUT Jean-Luc), SAUTY Yannis (pouvoir à FARMER Chantale), SEGAUD-LABIDI Nora (pouvoir à MARIAS Benjamin).

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** GRANGER Anthony

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR PROJETS D'ACTION(S) INTERNATIONALE(S)**

Rapporteur : Jean-François DEGENNE

Par délibération n° D.CN.2021-29 du 25 janvier 2021, le Conseil Municipal a créé le dispositif de « subvention pour projet d'action(s) internationale(s) » et en a fixé les modalités par règlement.

Pour rappel, la Ville apporte un soutien financier aux associations et aux établissements d'enseignement du territoire annécien pour concrétiser leur(s) projet(s) en lien avec l'international.

Sont éligibles au dispositif :

- Les associations à but non lucratif dont le siège social est situé sur le territoire de la commune d'Annecy ou dont les activités impliquent des Annéciens, justifiant d'un an d'existence et présentant un compte de résultat financier.
- Les établissements d'enseignement scolaire et universitaire dont la domiciliation est située sur le territoire de la commune d'Annecy.
- Les établissements d'enseignement professionnel dont la domiciliation est située sur le territoire de l'agglomération du Grand Annecy.

Le porteur du projet doit apporter un autofinancement de 30 % minimum de la subvention municipale sollicitée et le subventionnement de la Ville ne peut excéder 50 % du coût total du projet.

La commission examine les demandes tout au long de l'année, 1 fois par trimestre. Les demandes de subvention supérieures à 3 000 € doivent être déposées au plus tard le 15 janvier de l'année de début du projet.

Par délibération n° D.CN.2023-41 du 27 mars 2023, une enveloppe budgétaire de 50 000 € a été affectée au titre de ce dispositif pour l'année 2023.

Pour la première session de l'année 2023, la commission d'examen du 15 février a retenu le projet suivant et statué sur le montant de la subvention demandée :

- « Tonga Soa Malagasy Gospel », se déroulant du 1<sup>er</sup> avril au 20 novembre 2023 à Annecy, une subvention de 3 000 € à l'association « Eau de coco ».

Par délibération n° D.CN.2021-293 du 15 novembre 2021 et n° D.CN 2022-106 du 4 avril 2022, les deux projets suivants ont fait l'objet d'un subventionnement dont le versement, 70 % au début du projet et 30 % à la clôture, intervient sur des années civiles distinctes.

Aussi, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la fraction restante d'un montant de :

- 900 € pour le projet « Ndianda-Annecy : mutualisons nos expériences » - correspondant à 30 % du montant de la subvention de 3 000 € approuvée en 2021, pour le projet conduit par le collège Raoul Blanchard classe option Croix Rouge ;
- 360 € pour le projet « The Green Ride Forward » - correspondant à 30 % du montant de la subvention de 1 200 €, approuvée en 2022, pour le projet conduit par la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL74).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet « Tonga Soa Malagasy Gospel » retenu par la commission d'examen ;
- **APPROUVER** le montant de subventionnement de 3 000 € au bénéfice de l'association « Eau de Coco » pour ce projet et **AUTORISER** son versement ;
- **AUTORISER** le versement des subventions de :
  - o 900 € au collège Raoul Blanchard
  - o 300 € à Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL74).

### La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 68 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

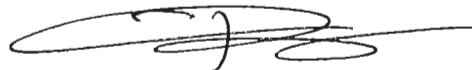
Ne prend pas part au vote : 1 voix

Ne prend pas part au vote : ALI YAGOUB Abdelrahim

Le Secrétaire de séance  
GRANGER Anthony  
Conseiller municipal



Pour extrait conforme  
Par délégation du Maire  
BRANDO Christelle  
Cheffe du service  
de la Vie de l'Assemblée



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*